



VILLE DU BOUSCAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20160126-190116-1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
Accusé de réception exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2016

DES  
Publication : 26/01/2016

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DOSSIER N° 1 :**  
RAPPORT D'ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES 2016

### Séance ordinaire du 19 Janvier 2016

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 19 Janvier 2016

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 27**

**Absent : 0**

**Excusés : 8**

**Présents :** Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Nancy TRAORE, Maël FETOUH, Pierre CATARD, Claire LAYAN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Emmanuelle ANGELINI ( à MME DUPIN), Géraldine AUDEBERT (à MME MONIER), Emilie MACERON-CAZENAVE (à M. LAMARQUE), Bernadette HIRSCHWEIL (à M. MARC), Sébastien LABAT (à M. BLADOU), Gloria QUETGLAS (à M. FETOUH), Grégoire REYDIT (à MME FOSSE), Pascal BROQUAIRE (à MME LAYAN)

**Secrétaire :** Philippe FARGEON

**DOSSIER N° 1 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

RAPPORTEUR : Joan TARIS

## **Sommaire**

### **PREAMBULE**

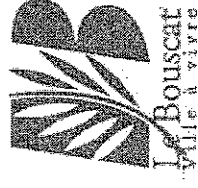
De nouvelles dispositions - La Loi NOTRE

### **I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER**

- 1) Contrainte accrue sur les budgets locaux
- 2) Le budget 2016 de l'Etat
- 3) Les hypothèses du scénarios macro-économiques 2014-2016

### **II – SITUATION DU BUDGET ET PERSPECTIVE BUDGETAIRE**

- 1) Situation Financière au 31/12/2015
- 2) Structure et Gestion de la dette
- 3) Structure et Evolution des grandes masses budgétaires
- 4) Structure et Evolution des effectifs
- 5) Transfert de Compétence et Mutualisation
- 6) Déclinaison des orientations budgétaires
  - La section de fonctionnement
  - Le Plan Pluriannuel d'Investissement et son Financement



## PREAMBULE

### De nouvelles dispositions - La Loi NOTRE

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 ».

Le débat peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ces délais. Il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire (dont il constitue un élément substantiel) et ne présente aucun caractère décisionnel.

L'article 107 4° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu modifier l'article L.2312-1 du CGCT pour préciser un contenu obligatoire du rapport du débat d'orientations budgétaires (DOB) :

« Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. »

« Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. »

Le forme de ce rapport diffère donc des précédents exercices afin de tenir compte de ces récentes évolutions législatives qui réglementent progressivement le contenu du rapport d'orientations budgétaires.



## I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

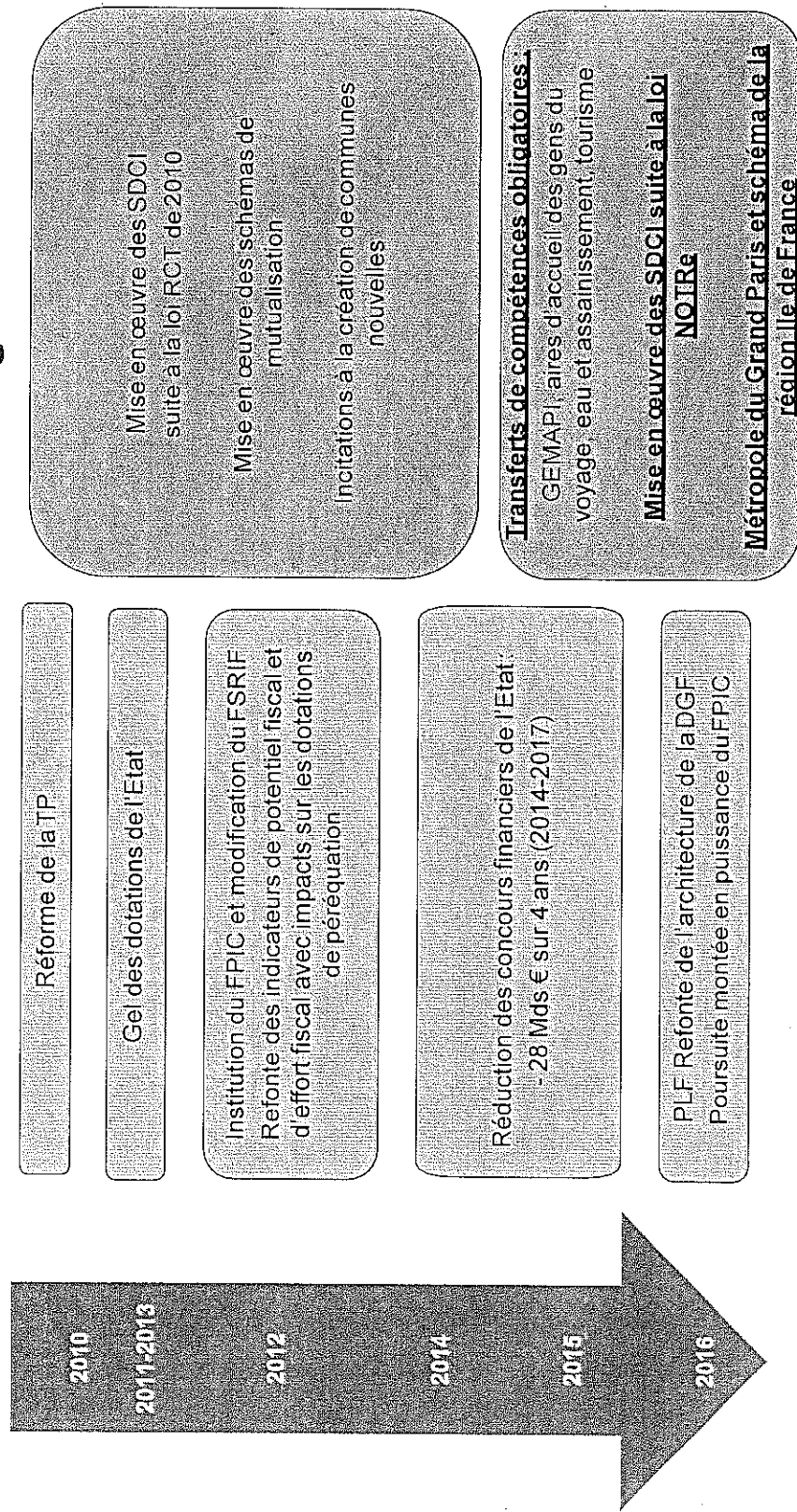
- 1) Contrainte accrue sur les budgets locaux
- 2) Le budget 2016 de l'Etat
- 3) Les hypothèses du scénario macro-économiques 2014-2016



## 1) Contrainte accrue sur les budgets locaux

# LE PLF 2016 : PROLONGEMENT DE 6 ANNEES DE REFORME ET DE CONTRAINTE ACCRUE SUR LES BUDGETS LOCAUX

## Volet financier et fiscal Volet organisationnel



Source : Stratorial Finances (Séminaire Finances Bordeaux Métropole)

## 2) Le budget 2016 de l'Etat

### LE BUDGET 2016 DE L'ETAT

Construit à partir d'un PIB estimé à 1,5% et un indice des prix à la consommation à 1%

	LFI 2015	PLF 2016 (format constant)
Dépenses de l'Etat hors dette et pensions	208,4	208,2
Concours collectivités territoriales	53,5	49,9
PSR union européenne	20,7	21,5
<b>Dépenses hors dette et pensions</b>	<b>282,5</b>	<b>279,6</b>
Intérêts de la dette	44,3	44,5
Pensions	45,8	46,1
<b>Total charges dette + pensions</b>	<b>90,1</b>	<b>90,6</b>
<b>Total dépenses de l'Etat</b>	<b>372,6</b>	<b>370,2</b>

Les recettes de l'Etat étant de 302 Mds, son budget se solde par un déficit de 70 Mds.

**L'Etat ne participe pas à la baisse des dépenses,**

Les dotations aux collectivités locales représentent le seul poste en réduction.



La loi de programmation des Finances Publiques 2014-2019, détermine annuellement un Objectif D'Evolution de la **DE**pense Locale (ODEDEL)

OBJECTIF ODEDEL PAR SECTEUR	
	Dépenses de fonctionnement
Total collectivités territoriales et leur établissements publics	1,6%
Secteur communal	1,1%
dont communes	1,3%
dont EPCI	0,7%
Départements	2,7%
Régions	0,6%



### 3) Les hypothèses du scénarios macro-économiques 2014-2016

- En 2016, la répartition de l'effort entre les trois catégories de collectivités (bloc communal, départements et régions) s'effectue comme en 2014 et 2015, au prorata de leur poids dans les recettes totales des collectivités territoriales.

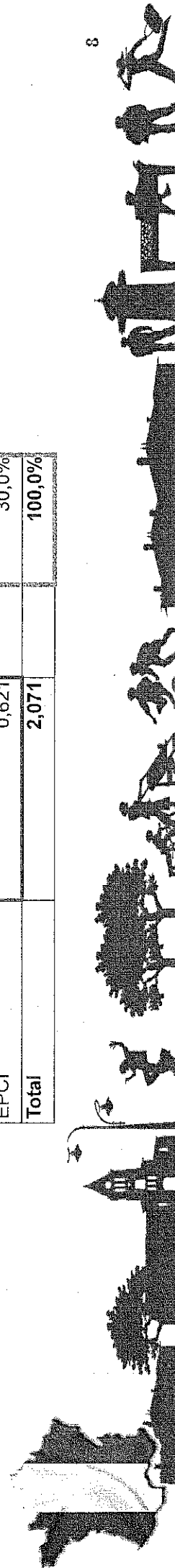
Répartition de l'effort entre les catégories de collectivités territoriales		
Catégories de collectivités	En Md€	En % du total
Bloc communal	2,071	56,4%
Départements	1,148	31,3%
Régions	0,451	12,3%
<b>Total</b>	<b>3,670</b>	<b>100,0%</b>

A noter : L'effort de réduction se concentre sur le Bloc Communal alors que celui-ci subit des transferts de charges tels que

- Rythmes Scolaires
- Augmentation du FPIC

- La répartition au sein du bloc communal est prévue entre les communes et les EPCI à fiscalité propre au prorata du total des recettes réelles de fonctionnement.

Répartition de l'effort au sein du bloc communal		
Répartition de l'effort	En Md€	En % du total
Communes	1,450	70,0%
EPCI	0,621	30,0%
<b>Total</b>	<b>2,071</b>	<b>100,0%</b>





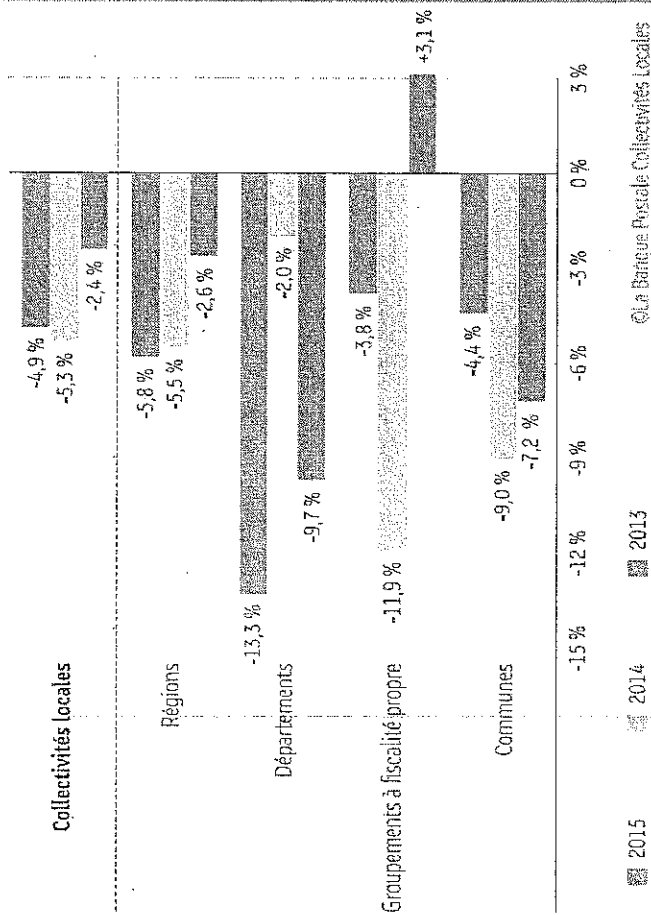
## Les effets induits sur les Administrations Publiques Locales (APUL)

Le rapport de la Cour des Comptes (octobre 2015) dresse le constat suivant :

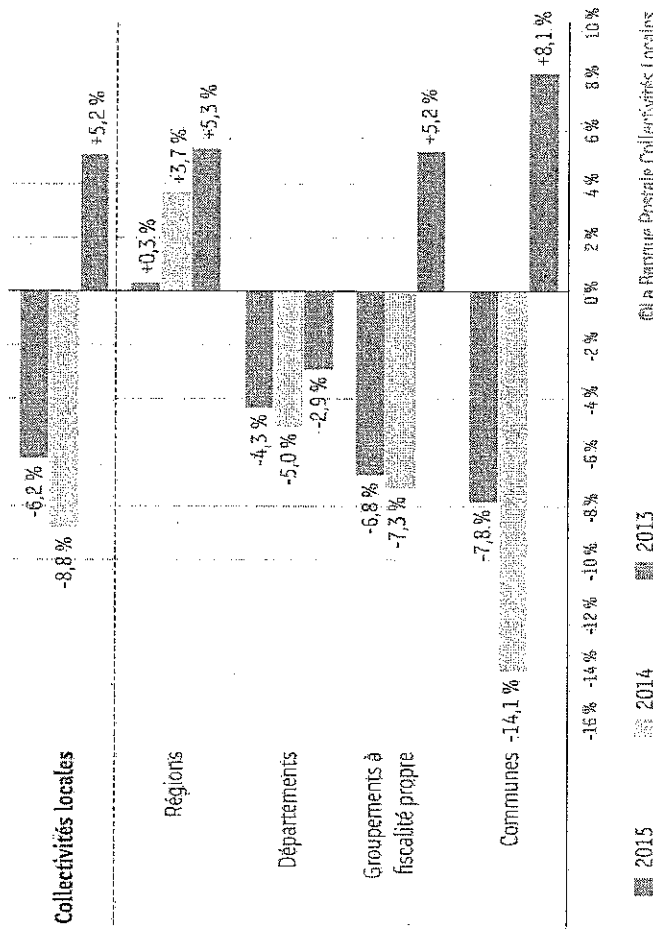
- un « **effet de ciseaux** » pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive,
- une **baisse des dépenses d'investissement (-14%)** alors même que les investissements du secteur local représentent 75% de l'investissement public en France,
- une **utilisation modérée du levier fiscal** pour compenser la baisse des dotations.



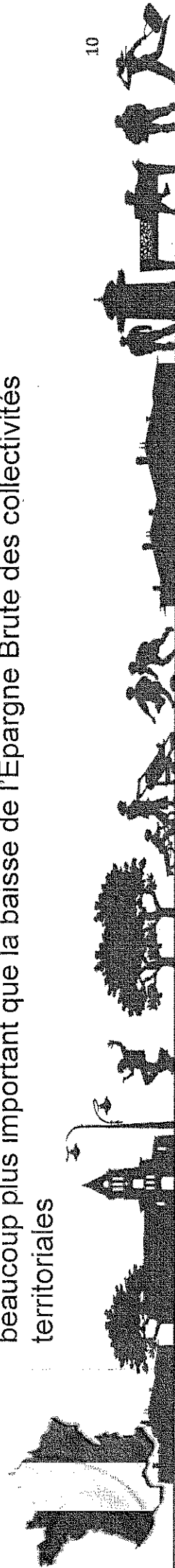
### Évolution de l'épargne brute par niveau de collectivités locales



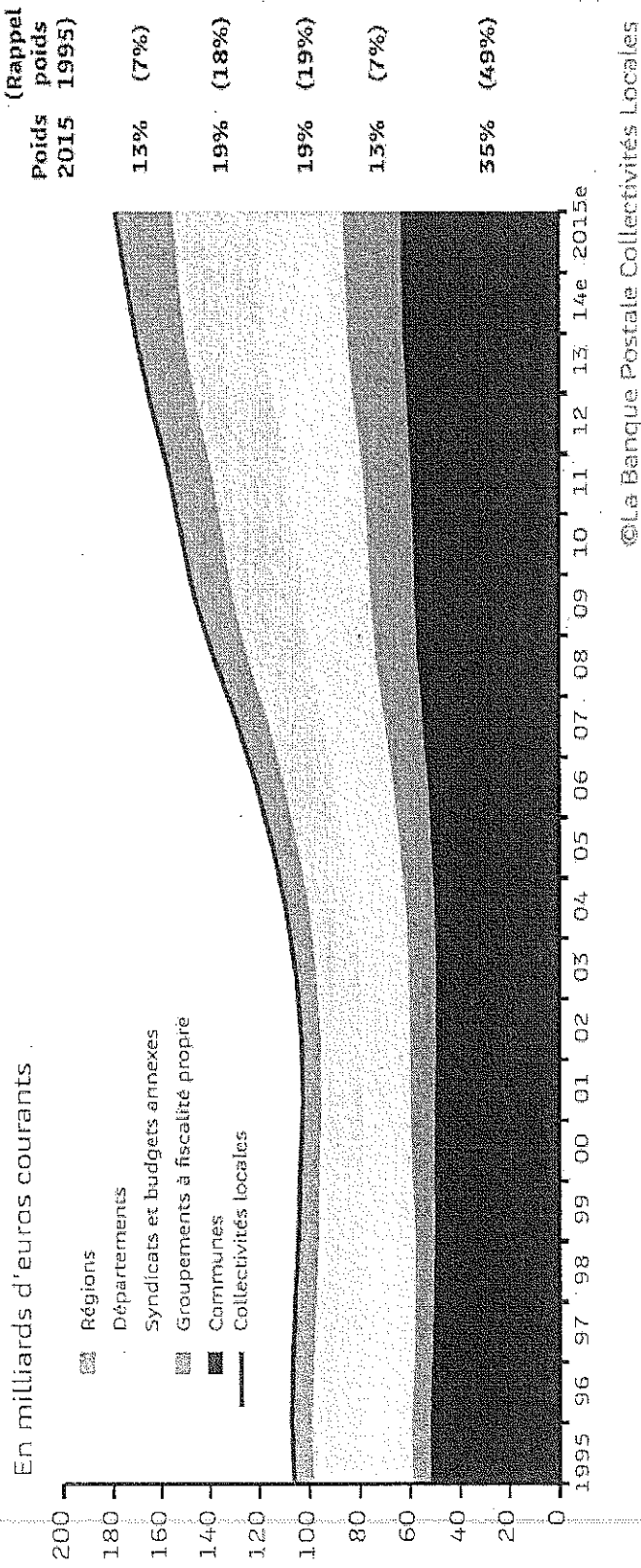
### Évolution de l'investissement par niveau de collectivités locales



Il est à noter que le recul des dépenses d'investissement du bloc communal a été beaucoup plus important que la baisse de l'Épargne Brute des collectivités territoriales



# Encours de dette des collectivités locales



Les conditions d'emprunt sont favorables aux collectivités territoriales : baisse des taux d'intérêts, allongement des durées et l'offre de crédit est abondante.



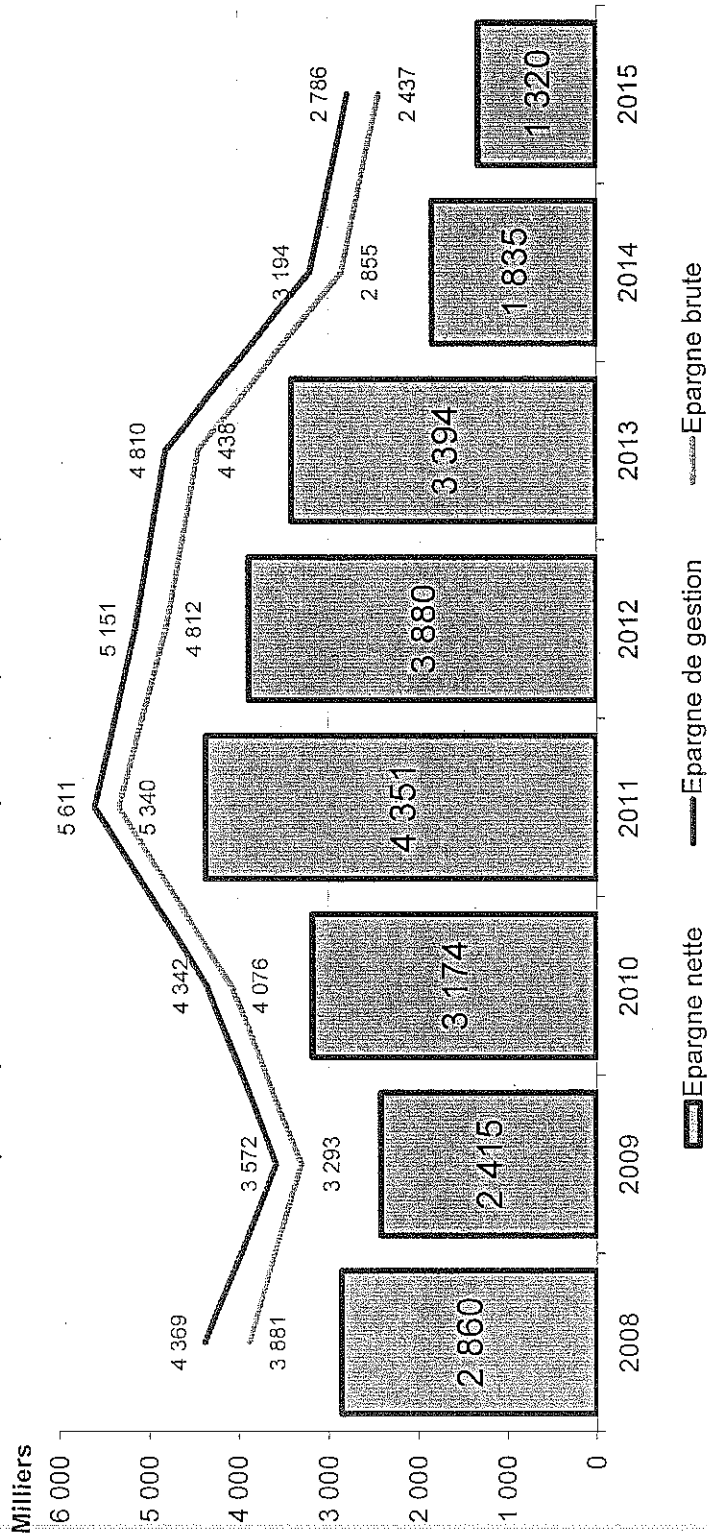
## II – SITUATION DU BUDGET ET PERSPECTIVE BUDGETAIRE

- 1) Situation Financière au 31/12/2015
- 2) Structure et Gestion de la dette
- 3) Structure et Evolution des grandes masses budgétaires
- 4) Structure et Evolution des effectifs
- 5) Transfert de Compétence et Mutualisation
- 6) Déclinaison des orientations budgétaires
  - La section de fonctionnement
  - Le Plan Pluriannuel d'Investissement et son Financement



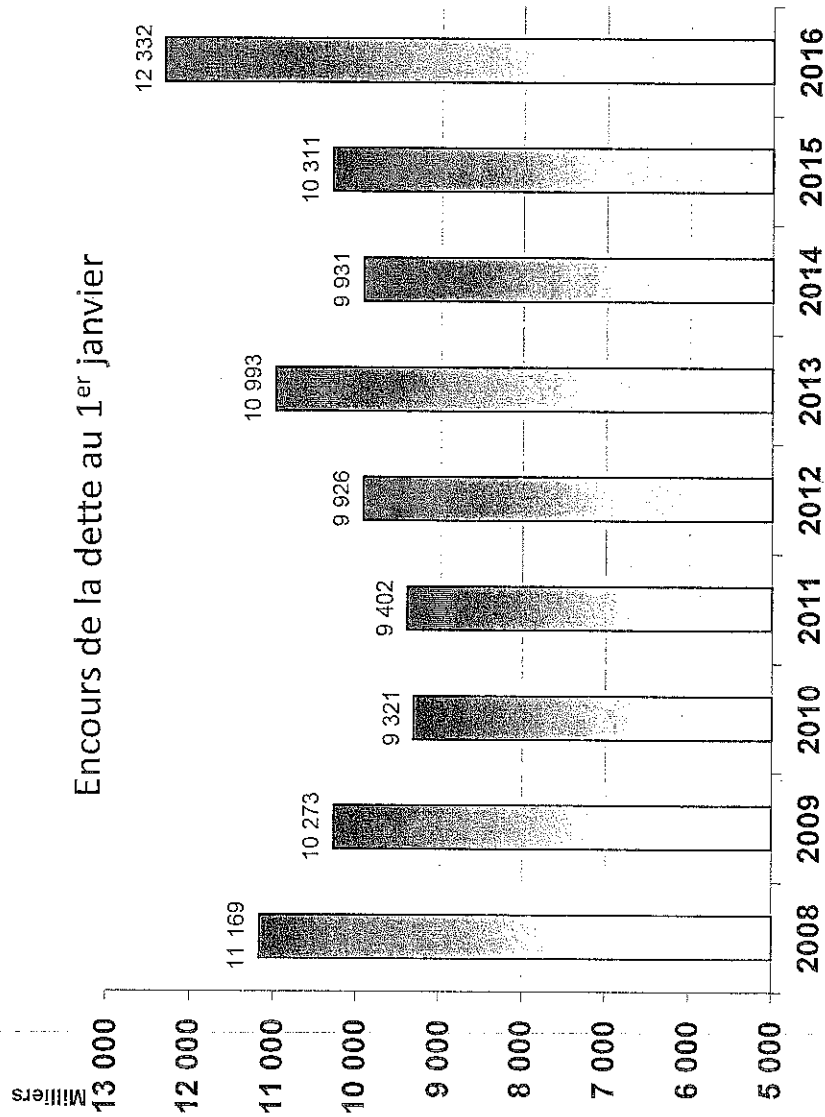
## 1) Situation Financière au 31/12/2015

**Evolution des épargnes CA 2008-2015**  
(hors dépenses et recettes exceptionnelles) simulation pour le CA 2015



De 2013 à 2015 l'épargne nette de notre commune chute de plus de 60% passant de 3 394 K€ à 1 320 K€

## 2) Structure et Gestion de la dette



La dette de la Ville du Bouscat au 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- 23 contrats de prêts en cours,
  - 15 à taux fixes
  - 8 à taux variables

(Aucun produit structuré de type toxique »)

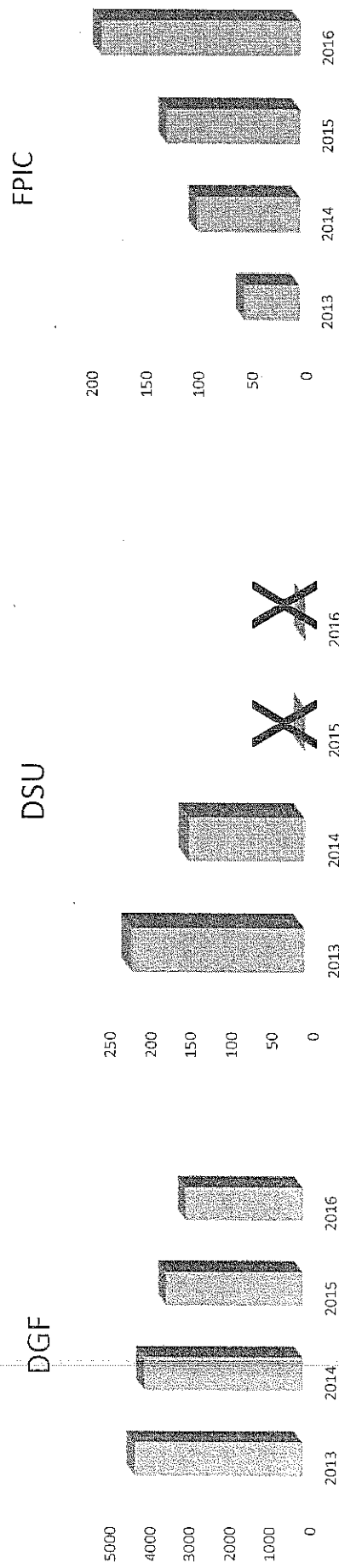
- Un taux moyen de 3,31%
- Un encours de la dette de 12 332 M€ soit 517 €/hab (strate 2014: 1 100 €/hab).
- Un capacité de désendettement de 5 ans
- Durée résiduelle moyenne en année : 6,88
- Durée moyenne à la souscription : 14,33



### 3) Structure et Evolution des grandes masses budgétaires

Les recettes de fonctionnement

Baisse des dotations et charges nouvelles



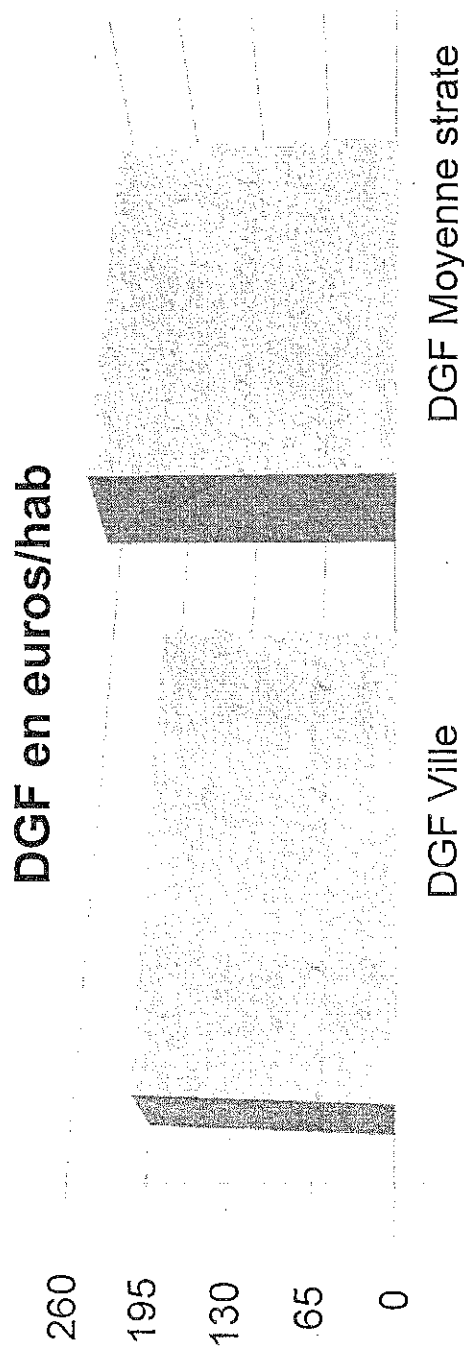
Une baisse en 4 ans de 1,5 millions d'euros et une perte consolidée de dotations de 4 millions d'euros.

En dépenses, un fonds de péréquation (FPIC) qui augmente sur 4 ans de 180.000 euros pour s'établir en 2016 à 230.000 euros



### 3) Structure et Evolution des grandes masses budgétaires

Les recettes de fonctionnement



A hauteur de la moyenne de la strate, la DGF serait de 6 millions d'euros et non de 4,3 millions d'euros (chiffres 2014).

La DGF avait initialement un rôle unique de compensation des transferts de compétences au moment de la décentralisation.

En cours de réforme, elle intégrerait un rôle de péréquation verticale au profit des communes situées soit en zone de revitalisation urbaine soit en zone de revitalisation rurale.

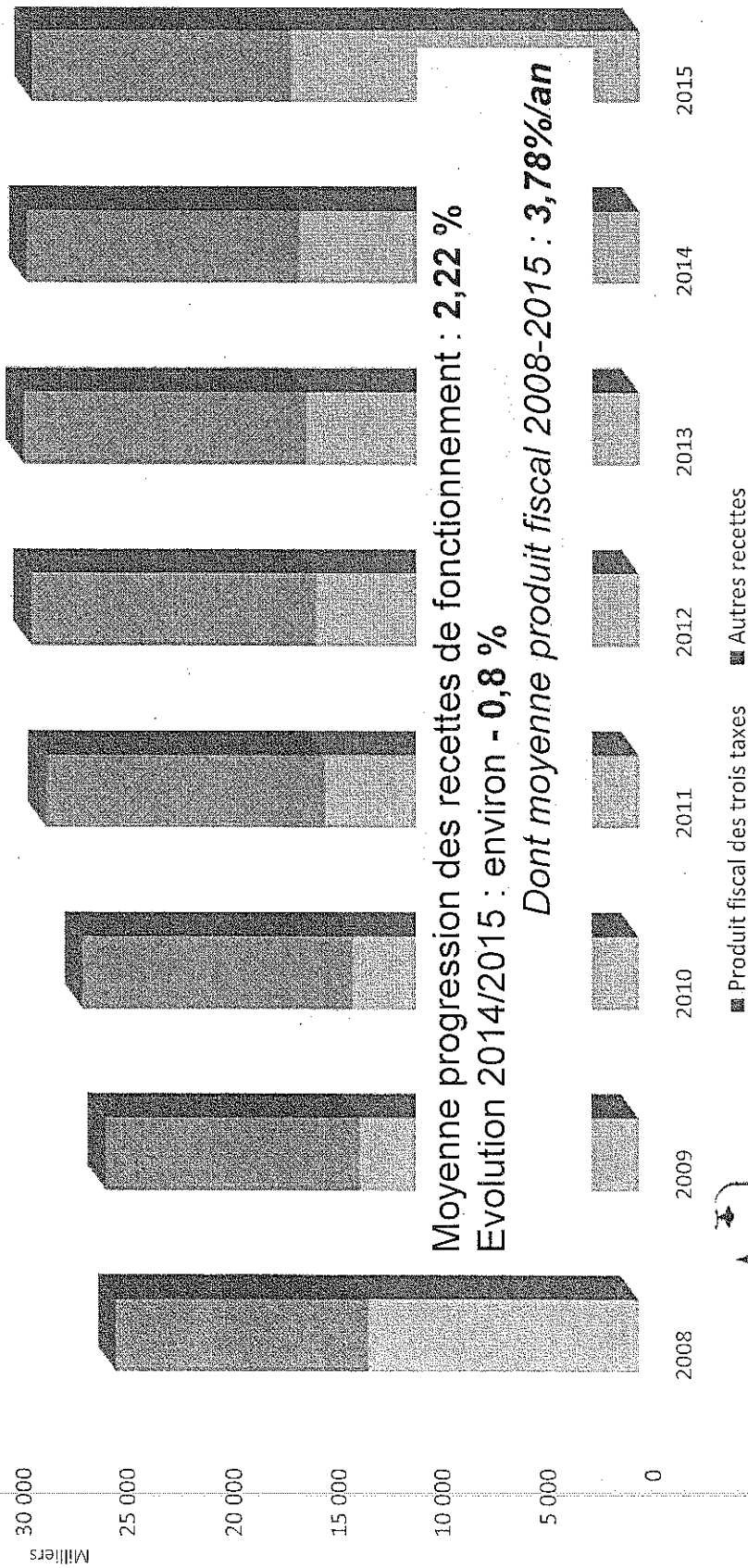




### 3) Structure et Evolution des grandes masses budgétaires

Les recettes de fonctionnement

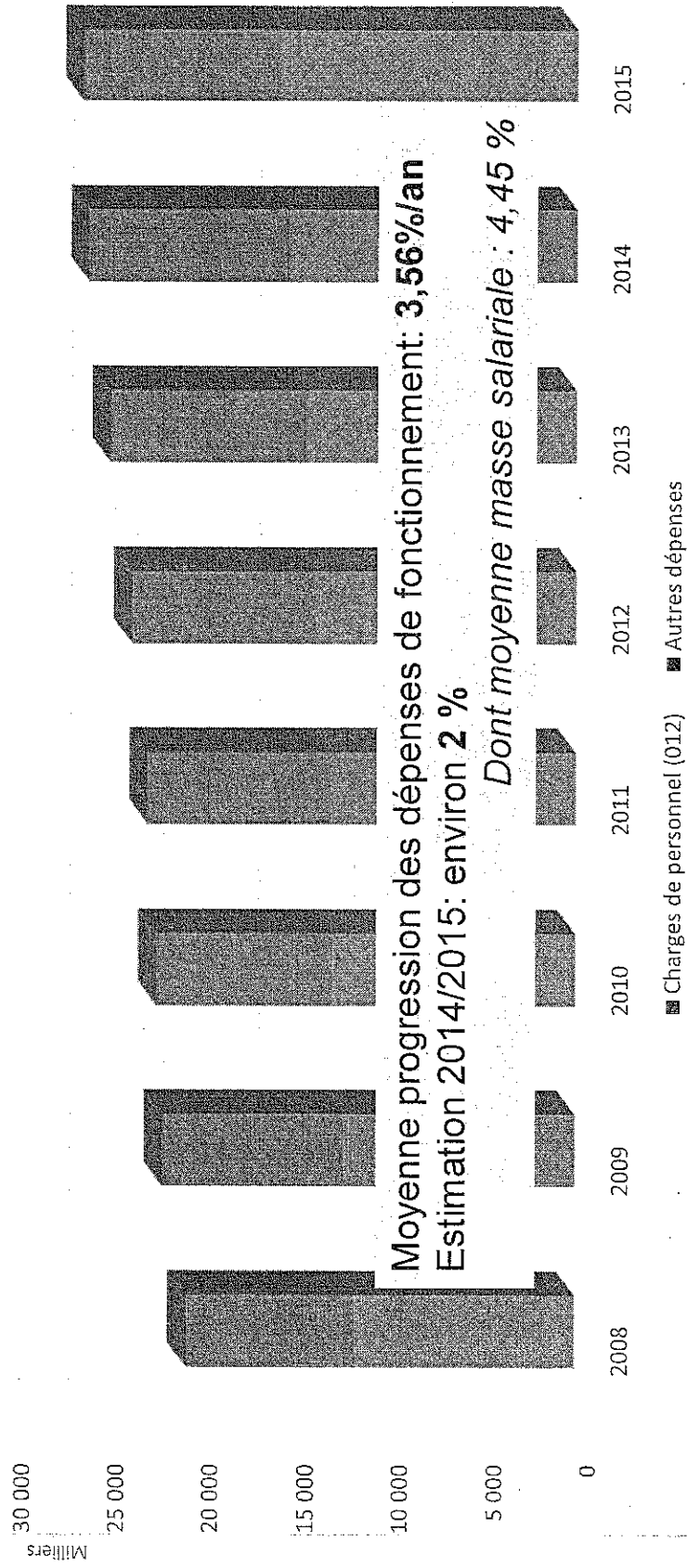
#### Part et évolution des recettes



### 3) Structure et Evolution des grandes masses budgétaires

Les dépenses de fonctionnement

#### Part et évolution des dépenses



#### 4) Structure et évolution des effectifs

au 31 décembre 2015

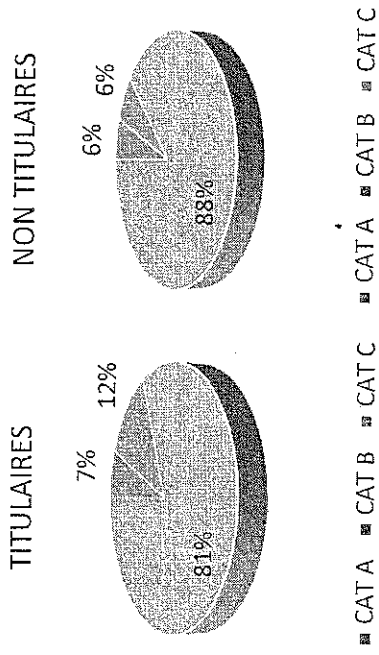
	Titulaires	Non Titulaires	Total
Agents	333	136	469
Equivalent Temps Plein	325,6	98,3	423,9



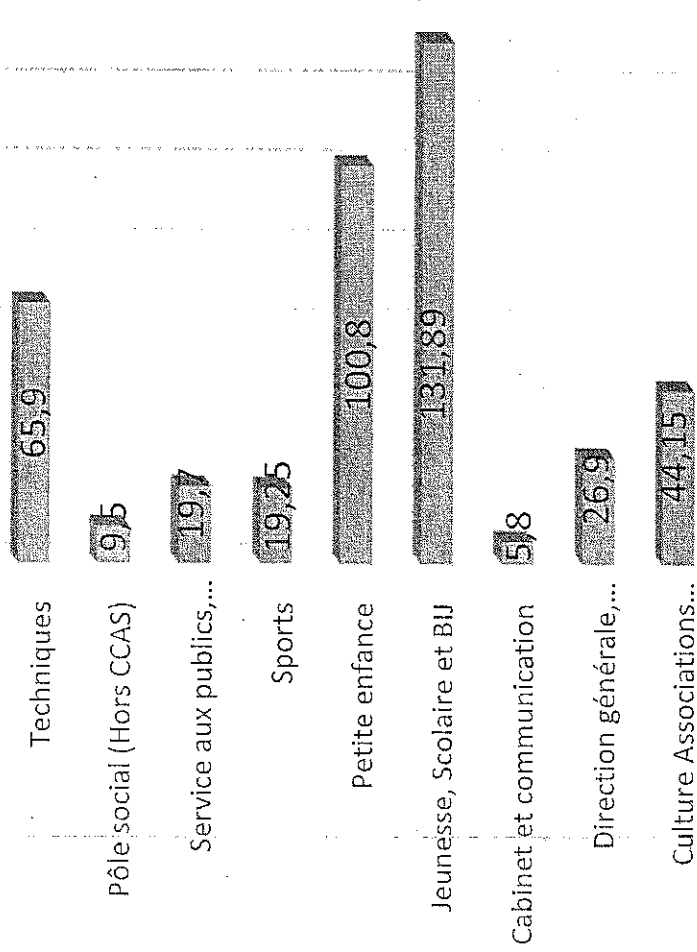
au 31 décembre 2015

#### 4) Structure et évolution des effectifs

Répartition des effectifs par catégorie en équivalent ETP au 31/12/201

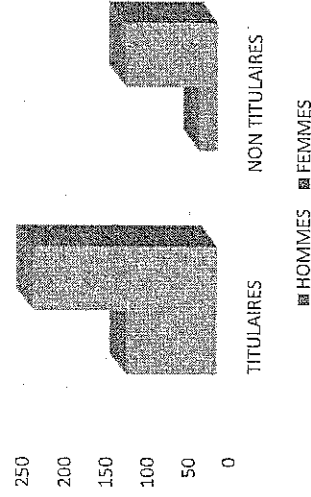


Equivalent Temps Plein



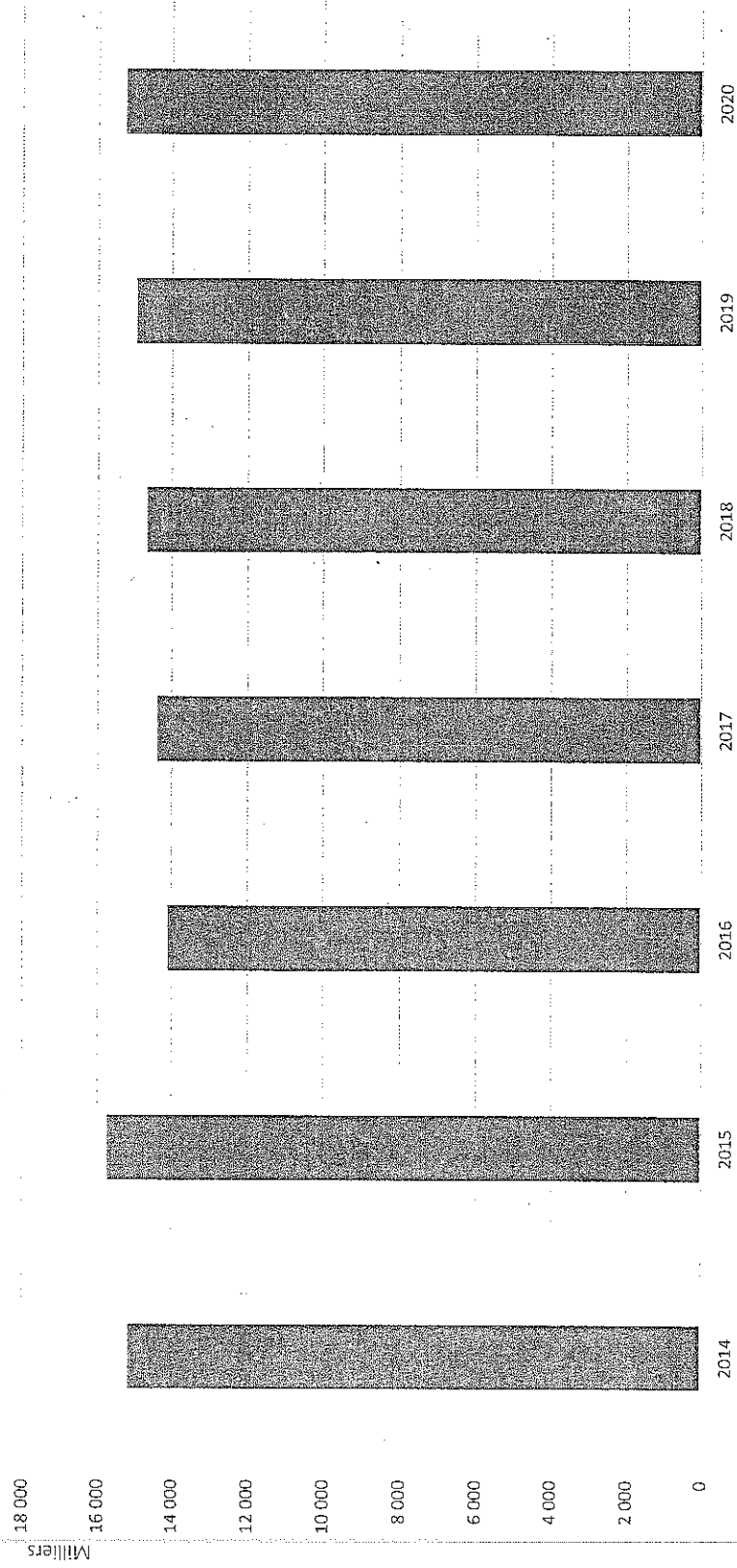
#### Répartition Hommes/Femmes

Au 31 décembre 2015



#### 4) Structure et évolution des effectifs

Projection des Charges de personnel 2014-2020



## 5) Transfert de Compétence et Mutualisation

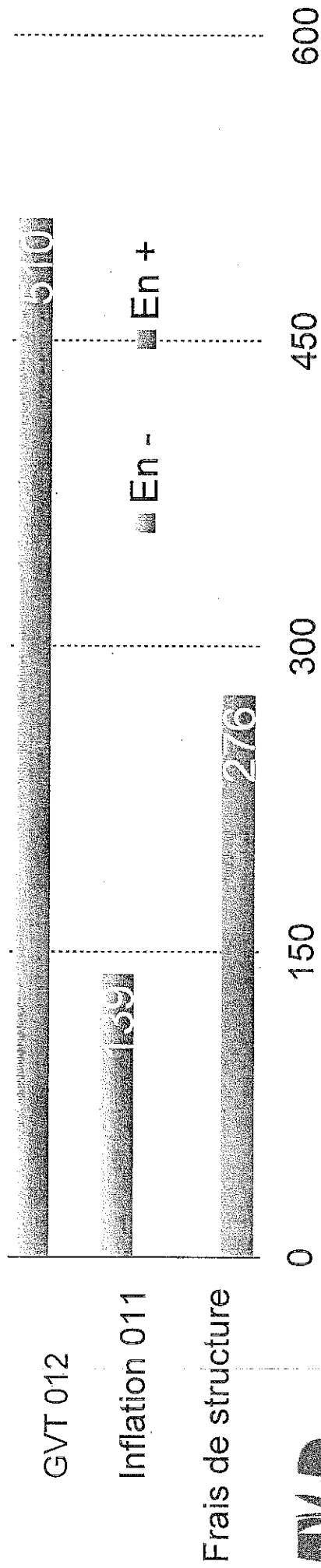
La métropole : quelles conséquences financières ?

Pour la commune du Bouscat, les activités mutualisées et régularisées (propreté) ont été valorisées à hauteur de 3,1 millions d'euros. La masse salariale représente 70% de l'ensemble.

L'attribution de compensation versée à Bordeaux Métropole double à 6,2 millions d'euros.

La dynamique des charges est prise en charge par Bordeaux Métropole (estimée sur le mandat à 373K€).

Effets sur le mandat (2016/2020)



## 6) Déclinaison des orientations budgétaires

### La section de fonctionnement

#### Les dépenses

- Maîtrise des dépenses dans le respect de l'ODEDEL (+ 1,3%) : objectif de la ville +1,1%,
- Hausse limitée des dépenses de personnel sous la barre des 3% en neutralisant la mutualisation,
- Hausse des Intérêts de la Dette suite à la contractualisation de nouveaux emprunts en 2014 et 2015,
- Baisse des autres charges à l'image des charges à caractère général,
- Prise en compte de la Mutualisation.

#### Les recettes

- Forte baisse de la DGF pour la troisième année consécutive,
- Hausse des produits des services influée par les nouvelles tarifications 2015 en année pleine,
- Hausse des produits de la fiscalité locale sans augmentation des taux d'imposition,
- Hausse modérée des participations de la CAF.



## 6) Déclinaison des orientations budgétaires

Le Plan Pluriannuel d'Investissement et son financement

### Baisse de l'autofinancement

- Un autofinancement prévisionnel dérogé au profit de la section d'investissement en forte baisse
- Une limitation du montant des investissements en 2016
- Un recours à l'emprunt maîtrisé

### Respect des engagements pris au Plan Pluriannuel d'Investissement

Plafonné à 25 M€ sur le mandat (soit une moyenne annuelle de 5 M€) la déclinaison 2016 du PPI verra notamment la réalisation des projets suivants :

- Poursuite de l'enfouissement des réseaux notamment avec les travaux connexes concernant l'arrivée du TRAM
- Rénovation de la salle des sports Jean Martial
- Poursuite de l'achat du fonds documentaire de La Source
- Entretien des bâtiments municipaux
- Rénovation du chauffage de la salle de l'Ermitage-Compostelle
- Fin des travaux de l'ensemble sportif Jehan BUHAN avec la réalisation de la tribune





Le Conseil Municipal,

**VU** l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** l'article 107 4° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)

A débattu sur les orientations budgétaires 2016 de la commune du Bouscat en réunion publique, le 19 Janvier 2016

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Patrick BOBET

